

L'équipe Awareness est un comité d'étudiants où des étudiants reçoivent des conseils de la part d'autres étudiants. Ce rôle de conseil intervient en particulier en cas de discrimination et d'abus de pouvoir. Mais l'équipe peut également orienter les étudiants vers des interlocuteurs externes en cas de problèmes d'ordre général. Le contact peut se faire via l'adresse e-mail, le canal Instagram ou en s'adressant aux membres du comité (6), e-mail : awareness@hfm.saarland.de, Instagram : @awareness.hfm.saar). Toutes les demandes sont traitées en toute discrétion. En outre, l'équipe Awareness peut accompagner les entretiens avec les enseignants ou apporter son soutien en cas de souhait de changement d'enseignant.

Il existe également pour les étudiants des services de conseil externes à l'université (voir ci-dessous).

doyens, les doyens et les membres du rectorat (le recteur, deux vice-recteurs et le chancelier). Des représentants élus par les étudiants sont présents dans tous les comités et y ont de façon générale le droit de voter et de soumettre des propositions. Dans chaque conseil de département, siègent deux étudiants chargés de défendre les intérêts des étudiants, tandis qu'au Sénat sont présents trois étudiants et le président de l'ASTA disposant d'une voix consultative. Les conseils de département sont responsables de l'attribution des missions d'enseignement, des cursus d'études, des demandes d'ateliers (Workshops), de masterclasses et de conférences données par des personnalités invitées, ainsi que de la formation des commissions d'appel, tandis que le Sénat traite de questions concernant l'établissement dans son ensemble. Les conseils de département, présidés par les doyens, travaillent souvent en collaboration avec le Sénat. Le Sénat est présidé par le recteur.

Toutes les réunions de ces organes sont consignées dans un procès-verbal, qui est publié et affiché devant le secrétariat des étudiants.

Au-delà de l'université

Outre les services de conseil présents à la HfM Saar, de nombreux services d'assistance sont à la disposition des étudiants pour les problèmes personnels et financiers. Il s'agit notamment du Studierendenwerk Saarland, qui propose entre autres un service de conseil psychologique (conseil psychologique interuniversitaire) et s'occupe en outre des résidences universitaires, ainsi que de l'Evangelische Studierendengemeinde ESG (résidence universitaire et événements mettant l'accent particulièrement sur un rôle de conseil et de soutien aux étudiants internationaux).

La Hochschule für Technik und Wirtschaft Saar propose des cours de langue. L'inscription se fait sur (7). Les demandes de BAföG sont adressées directement au BAföG-Amt. Vous trouverez des informations à ce sujet sur (8). Les demandes de renouvellement (formulaire 5) sont traitées par Mme Jung au secrétariat des étudiants. Elle se charge également de vous conseiller à ce sujet.

Bases légales

Toutes les procédures et réglementations importantes concernant les études et le travail à la HfM Saar sont régies par la loi. Les lois et règlements correspondants sont accessibles à tous et formulés de manière relativement claire sur de nombreux points. Il s'agit principalement de

- la loi-cadre sur l'enseignement supérieur,
- la loi sur la Hochschule für Musik Saar,
- le règlement de base de la HfM Saar,
- le règlement d'inscription de la HfM Saar,
- le règlement cadre des examens de Bachelor et de Master de la HfM Saar,
- les règlements des examens et des études des différentes filières.









Tous les règlements qui y figurent valent force de loi pour tous les membres de la HfM Saar (étudiants, enseignants, administration et rectorat).



© Hochschule für Musik Saar 2024
Awareness Team der HfM Saar

www.hfmsaar.de

Links

(1) 	(2) 
(3) 	(4) 
(5) 	(6) 
(7) 	(8) 



Droits et obligations des étudiants et services de conseil à la HfM Saar



Informations fournies par l'équipe Awareness et la direction de la HfM Saar



Cours

Pour les cours individuels, les étudiants peuvent se renseigner auprès de Mme Detemple (salle Ho2) pour savoir dans quelle classe ils ont été placés. Les cours collectifs, les exercices et les séminaires sont donnés dans le programme des cours ainsi que le nom des professeurs responsables (1). Dans les deux cas, le contact peut se faire par mail avant le début des cours en utilisant l'annuaire des e-mails sur le site web (2). Pendant la période des cours (14 semaines pour le semestre d'été et 15 pour celui d'hiver), les étudiants ont droit à des cours hebdomadaires.

Dans tous les cas, les cours doivent avoir lieu régulièrement et au moins toutes les deux semaines (auquel cas leur durée est doublée). La durée des cours est indiquée dans le manuel de module de chaque programme (3). Dans les matières secondaires, les cours ont lieu régulièrement et avec une durée de 30 minutes par semaine, dans les matières à option de 60 minutes et dans les matières artistiques principales de 90 minutes (60 minutes pour l'enseignement, l'EMP, le Master Musikpädagogik).

À la HfM Saar, chacun doit avoir en cours une attitude constructive et objective, témoignant de respect et d'estime pour les autres. Cela s'applique en particulier aussi au feedback des enseignants pendant les cours et après les examens. En cas de problèmes ou de questions, nous encourageons tous les étudiants à s'adresser en premier lieu directement à leurs professeurs et à rechercher un

dialogue constructif. Bien entendu, il y a aussi toujours des personnes pouvant être contactées (enseignants et étudiants) pour vous conseiller et vous aider (voir Conseil). Si rien de cela ne fonctionne, les étudiants ont le droit de demander un changement de professeur. Le vice-doyen et l'équipe Awareness peuvent vous aider dans cette démarche. Pour qu'un changement soit possible, il faut que des solutions existent ou alors il faut les créer.

Dans certains cas, les cours particuliers peuvent aussi être prolongés. Il est alors important de s'entretenir avec l'enseignant concerné et ensuite de soumettre une demande de prolongation motivée (4) à Alexander Wagemann (a.wagemann@hfm.saarland.de) au cours de ce qui aurait dû être le dernier trimestre.

Cela doit être fait avant le 31 juillet pour le semestre d'hiver et avant le 28 février pour le semestre d'été. Les mêmes délais s'appliquent aux demandes de matières optionnelles qui sont à envoyer à Andrea Detemple (a.detemple@hfm.saarland.de).

Organisation des études

Les études à la HfM Saar se composent de divers aspects : cours individuels, séminaires, cours magistraux, exercices, projets artistiques ou projets liant la pratique artistique et pédagogique, ainsi que colloques. Tout ceci a lieu pendant les 14 ou 15 semaines de la période de cours, le reste de l'année étant consacré aux examens, aux travaux, aux séminaires, aux projets et aux vacances. Au début des études, tous les étudiants reçoivent un livret d'études qui reprend tous les cours et les examens et dans lequel les résultats obtenus sont consignés et attestés par la signature des enseignants. Les cours sont organisés en modules thématiques. Ils sont listés et décrits avec précision (volume, type d'examen, forme d'enseignement, etc.) dans le manuel de modules (3).

Il contient également des recommandations sur l'ordre dans lequel les modules doivent être suivis pour respecter la durée réglementaire des études. Outre le manuel de modules, vous y trouverez également les règles concernant les programmes et les examens et fournissant des informations générales sur les programmes d'études.

Tous les cours (à l'exception des cours particuliers) sont disponibles dans le programme numérique des cours (1). L'inscription se fait généralement par e-mail. Dans certains cas, les cours sont également affichés sur le tableau d'affichage. L'inscription aux cours facultatifs doit être se faire auprès de Mme Detemple (salle Ho2) (4). Il est très important de respecter les délais (5)! Les cours de musique peuvent également être suivis à l'Université de la Sarre, en accord avec les vice-doyens.

Si, pour des raisons personnelles, stage, contrat temporaire ou maladie, aucun cours ne peut être suivi pendant un semestre, les études peuvent être « interrompues » par un semestre de congé ou de maladie. Une demande dûment motivée (4) doit être déposée auprès du secrétariat des étudiants.

Les étudiants qui suivent un double cursus ou qui ont déjà passé des examens dans un autre établissement d'enseignement supérieur ou une autre université ont le droit de faire valoir ces crédits qu'ils doivent aussi rendre transparents. Pour ce faire, une demande doit être déposée auprès du secrétariat (4). Dans le cas de parcours plus importants ou multiples, Il est conseillé de consulter au préalable le vice-doyen et le vice-recteur compétents.

Examens

Pour les examens de modules simples, l'inscription se fait par l'intermédiaire des professeurs concernés. En revanche, l'inscription aux examens de fin d'études dans la discipline principale, ainsi qu'aux mémoires universitaires doit se faire en temps voulu auprès de Mme Jung (salle 231, Studierendensekretariat der HfM Saar). Les délais suivants s'appliquent :

- 1er avril pour les examens de fin d'études à la fin du semestre d'été dans les filières de Bachelor et d'enseignement,
- 1er novembre pour les examens terminaux à la fin du semestre d'hiver dans les filières de Bachelor et d'enseignement,
- 1er juillet pour les examens de fin d'études dans les programmes de master et dans le programme d'examen de concert,
- 1er février pour les examens de Master et de Konzertexamen,

Après l'inscription, on ne peut être dispensé de passer l'examen que sur justification spéciale (par exemple, maladie attestée par un certificat).

Si vous craignez qu'une personne de la commission soit partielle, veuillez en informer le bureau des examens. En règle générale, ces situations sont prises en compte lors de la constitution des commissions.

Vous avez droit à une explication orale de l'évaluation de votre performance et, sur demande, à l'accès à votre dossier d'examen. En cas d'échec, il est possible de se présenter à nouveau à l'examen deux fois. Pour un examen écrit, la dernière tentative peut, sur demande, prendre la forme d'un examen oral.

Consultation

Les étudiants ont le droit de recevoir des conseils dans le cadre de leurs études. A la HfM Saar, il existe différents services de conseil :

Du côté des enseignants, les vice-doyens sont des interlocuteurs privilégiés pour les questions relatives aux études, à leur déroulement ou à l'enseignement artistique. Ils peuvent vous conseiller au sujet de questions techniques et organisationnelles ou pour des problèmes concernant des cours individuels ou les relations avec les enseignants.

L'ASTa est un service d'assistance pour les étudiants. Elle est responsable pour les questions d'organisation, les événements universitaires tels que concerts de podium et fêtes de Noël, et représente les intérêts de tous les étudiants au sein de l'université. Les membres de l'ASTa sont disponibles en tant que personnes de contact : soit directement, soit via les canaux Instagram et Facebook, soit via l'adresse e-mail (e-mail : asta@hfm.saarland.de, Instagram : @astahfmsaar).

En cas de problèmes graves, le rectorat, avec le recteur Hans Peter Hofmann et les vice-recteurs, est bien sûr également à votre disposition. Le vice-recteur Matthias Handschick est responsable des questions relatives aux études et à l'enseignement. Le vice-recteur Frank Wörner est responsable des questions relatives à la pratique artistique et aux événements.

